Après quelques observations de M. Gérard-Lagrange, les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. Bouillier, sur l'article 4, défend un amendement tendant à modifier le mode de tarif que la Commission avait fixé à 5 fr. par hectolitre, pour toutes les communes ; « En ce qui concerne les bières ; il fut hectolitre pour les communes situées dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme ; 2 5 fr. par hectolitre pour les communes comprises dans les autres départements ».

M. le rapporteur. — L'amendement aurait pour effet de troubler les budgets des villes et de supprimer des espèces d'avantages. Dans ces conditions, la Commission en demande le rejet.

L'amendement est repoussé. L'article 4 est adopté.

Le scrutin est suspendu à 4 h. 25.

La séance est reprise à 5 heures moins le quart. L'article 5 est adopté après le rejet de l'amendement de M. Poirrier ainsi que les articles 6 et 7.

La prochaine séance est fixée à demain trois heures et la séance est levée à 6 heures.

Les Processions

Tulle, 24 juin — *La Semaine religieuse*, organe de l'évêque de Tulle, a publié la communication suivante au sujet de la procession du *Tour de la Lunade*, qui fut empêchée, l'année dernière par la gendarmerie et un bataillon de 200 de ligne et qui eut comme conséquence la comparution de l'évêque M. Denéchaud, devant tribunal de simple police :

Les catholiques de Tulle ne peuvent oublier que nous devons célébrer, la semaine prochaine, les glorieuses et traditionnelles fêtes de saint Jean. Il est entendu, hélas ! qu'il ne se pourra faire de processions. Tout en protestant, une fois de plus, contre cette violation de mes droits les plus sacrés, la soumission s'impose, quel que dur que soit pour nous ce sacrifice.

Mercredi, veille de la Saint-Jean, le bourdon de la métropole appellera, selon l'usage, tous les fidèles de la ville. A six heures, l'hymne de la fête sera chantée devant la statue de Notre-Dame. Aussitôt après, chacun, usant des quinzaines droits qu'on nous laisse, pourra partir pour faire le « tour de la Lunade ». On fera seulement de marchant sans ordre, pêle-mêle, en foule confuse, et nous espérons qu'un million de ce désordre extérieur la pitié et la recueillement de tous éclaireront davantage. Les catholiques veulent la paix dans la liberté, et leurs manifestations religieuses seront d'autant plus grandioses qu'elles s'accomplirront avec plus de calme.

4,000 personnes environ s'étaient rendues hier à la cathédrale. Les agents de police et une brigade de gendarmerie se massaient sur le parvis, dès que vont la franchir des jeunes gens qui portent la statue de saint Jean. Une cohue s'amasse et se renouvelle à chaque tentative de sortie. C'est une cohue pleine de sifflets et de cris de : « Vive la liberté ! »

M. Louis Lafin, s'accost, proteste au nom de ses amis contre la violation commise, suivant lui, de la loi, mais le commissaire de police maintient ses ordres. Le procureur de la République, interpellé sur l'insuffisance des agents subalternes, répond qu'il ne peut intervenir que si un délit est commis.

Finalement, la statue a été replacée sur son autel. Le clergé n'a point paru en vêtements pontificaux.

L'évêque a donné la bénédiction papale dans la cathédrale.

Les illuminations et feux traditionnels ont brûlé pendant toute la soirée.

LA MORT DE SAMORY

Paris, 24 juin. — Le courrier du Soudan, arrivé aujourd'hui, annonce que le bruit court avec persistance, dans la boucle du Niger, que Samory, poire vieil adversaire, est mort il y a trois ans et emporté par un homme du Dimini. Son fils lui a succédé sans que d'ailleurs la situation vis-à-vis de nous soit changée.

Après s'être battu avec les Anglais sur la Côte d'Or qui voulaient occuper la ville de Boussa, le fils de Samory a allié avec eux de bonnes relations.

Vengeance d'un garçon boucher

Paris, 24 juin. — Un nommé Charles Maillet, âgé de vingt ans, employé comme garçon boucher, rue Sainte-Marguerite, avait eu pendant quelque temps, des relations intimes avec une ouvrière journalière, nommée Hortense Oudot, demeurant 9, rue Boulard.

Cette dernière, fatiguée des exigences du garçon boucher, lui avait signifié. il y a quelques jours, son congé.

Furieux, Maillet résolut de se venger : il s'embusqua, le nuit dernière près du domicile de son ancienne amie, attendant son retour, pour avoir avec elle une dernière explication.

Ce n'est que vers trois heures que Hortense Oudot arrive. En l'apercevant, Maillet, furieux de sa longue attente, déchargea sur elle deux coups de revolver sans la blesser.

Au bruit des détonations, des gardiens de la paix accoururent et se jetèrent sur le garçon boucher qui tenta vainement de se défendre.

— Oui, c'est moi qui ait tiré, s'écria-t-il, et je vous brûlerai la g... aussi !

Arrivé au poste, il tenta de s'évader.

— Quand je vous retrouverai, dit-il aux agents qui l'arrêtaient de nouveau, je me chargerai de votre affaire.

Puis, se retournant vers son ancienne maîtresse qui l'avait accompagné au poste :

— Toi, si tu ouvres la bouche sur cette affaire, je te brûlerai la g... lorsque je sortirai.

En attendant, il a été envoyé au Dépôt, et il va être poursuivi pour tentative de meurtre avec préméditation, guet-apens, outrage aux agents, menaces de mort et port d'armes prohibés.

L'acquittée du jury des Vosges

Cinq ans de prison

Saint-Dié, 24 juin. — La femme Valdenaire, de Granges, qui, poursuivie devant la Cour d'assises des Vosges pour avoir, étant enceinte, agi entraîné la mort de son enfant, âgé de quatre ans, et qui avait été acquittée par erreur, a comparu ce matin devant le tribunal correctionnel.

Dans un jugement très rigoureusement motivé, le tribunal l'a condamnée à cinq ans de prison, sans détention de la prison préventive, à 2,000 fr. d'amende, au maximum de la contrainte par corps, et à dix ans d'interdiction de ses droits de famille.

Le président a déclaré que le tribunal regrettait de ne pouvoir la frapper plus sévèrement.

Le public, très nombreux, a accueilli cette sentence par des bravos. Le bataillon de l'ordre avait été désigné d'office pour défendre la prévenue.

Nouveaux canons allemands

Paris, 24 juin. — On lit dans la *France de ce soir* :

Les questions qui touchent à la Défense nationale ne cessent point de passionner le plus l'opinion publique, et rien de ce qui concerne notre armement de guerre ne doit nous laisser indifférents.

Depuis 1870, la France s'est imposé des sacrifices d'argent considérables pour refaire son matériel de guerre, et, principalement, en ce qui touche l'artillerie, nous nous sommes pour nous étions au moins les égaux de l'Allemagne.

Or, voici qu'une très grave nouvelle nous parvient de Strasbourg, nouvelle sur laquelle nous attirons l'attention de l'opinion publique et du gouvernement.

On sait que nos canons dits à tir rapide les plus perfectionnés tirent, en moyenne, *trente-six coups à la minute*, soit pour une batterie qui se compose de 6 pièces *trente-six coups à la minute par batterie*.

Or, le général Bronsart, l'Etat-major allemand a fait expérimenter à Strasbourg un nouveau canon à tir rapide qui permet à une batterie de 6 pièces de tirer de 90 à 100 coups à la minute, soit au nombre de coups par minute plus de deux fois supérieur à ce que peuvent donner les meilleurs canons français.

Les essais des canons allemands ont été des plus concluants et ce prodigieux résultat va amener une modification complète de l'artillerie allemande.

Il importe que notre comité supérieur de l'artillerie qui doit certainement avoir déjà connaissance des expériences de Strasbourg, ne se laisse pas surprendre par les événements et que, d'ici peu, nous pourrons opposer à ce nouveau canon allemand un canon français qui le vaudra.

La SANTÉ de BÉHANZIN

Paris, 24 juin. — Un de nos correspondants de la Martinique, dit la *Politique coloniale*, nous écrit que Béhanzin, l'ex-roi du Dahomey, dont on avait souffrant et qui en même son état inspirerait des inquiétudes à son entourage. Son fils Ouanilo, qui poursuit ses études au lycée Saint-Pierre, aurait été appelé auprès de son père.

Mort horrible d'une fillette

Dieppe, 24 juin. — Une fillette de treize ans, la petite Delabarre, dont on a déclaré le corps il y a quelques jours, est morte d'une triste façon. Cette enfant pêchait dans les rochers de Pourville, lorsque son pied se trouva si étroitement pris entre deux rochers qu'elle ne put le retirer.

La mer montante engloutit la pauvre petite, dont les angoisses ont dû être terribles.

Mme Achet

Montpellier, 24 juin. — Mme Achet, la triste héroïne du drame de Chantelle, dont fut victime le notaire Lépine, a quitté Montpellier cet après-midi.

Rappelons que, de la maison centrale, où elle subissait sa peine, elle avait été internée, il y a quelque temps, à l'asile départementale d'aliénés.

Ayant terminé sa peine aujourd'hui, elle a été conduite à la gare sous l'escorte de deux gardiens de l'asile.

AU FORT DE FROUARD

Paris, 24 juin. — On télégraphie de Nancy au *Petit Parisien* :

Un soldat appartenant à la garnison du fort de Frouard, ayant remarqué hier un individu d'allure suspecte arrêté non loin du fort, un semblant d'observer les approches de lui et lui fit observer qu'il était interdit de stationner dans le voisinage des ouvrages fortifiés et de prendre des notes.

A quelque distance de là, il fut rejoint par deux individus. Tous trois s'éloignèrent alors et ne tardèrent pas à disparaître dans la forêt de Haye.

Aussitôt prévenu, le commandant du fort envoya des patrouilles qui fouillèrent tous les environs, mais il fut impossible de retrouver personne.

Le soldat a pu donner un signalement assez exact des trois individus et, en particulier, des deux qui étaient armés et qui lui a parlé avec un fort accent allemand.

Grâce à ces indications, il a été possible de suivre la piste de ces hommes jusqu'à Liverdun.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'annexion d'Hawaï aux Etats-Unis

PROTESTATION DU JAPON

Washington, 24 juin. — La protestation du Japon contre l'annexion des îles Hawaï est, aujourd'hui, envisagée d'une façon plus sérieuse qu'au premier abord.

La commission des affaires étrangères a, en effet, renvoyé le traité et les documents qui l'accompagnent, y compris la protestation, à une sous-commission qui est chargée d'étudier les complications éventuelles de l'annexion et la commission a fait tous ses efforts pour que le secret soit conservé.

La protestation a été acceptée presque comme un ultimatum.

Il y est dit que l'annexion ne doit pas s'accomplir, car elle est contraire aux intérêts du Japon. L'annexion troublera les relations commerciales existantes et rendraît illusoires les droits découlant des traités.

New-York, 24 juin. — La réponse du gouvernement des Etats-Unis à la protestation formulée par le Japon est prête. Cette réponse, conçue en termes dignes, constitue une défense énergique de l'attitude des Etats-Unis.

Le Jubilé de la reine Victoria

Windsor, 24 juin. — Les lords de l'amirauté sont arrivés ce matin pour rendre visite à la reine. Ils seront rejoint vont arrivée de Portsmouth, les amiraux des navires étrangers mouillés à Spithead. Après le déjeuner qui a eu lieu au château les amiraux étrangers ont été présentés à la reine. Tous étaient en grand uniforme et portaient leurs décorations.

Un violent orage a éclaté à Windsor. En réalisation du projet de jubilé l'initiative avait prise par la princesse de Galles et qui avait pour but de donner un repas monstre aux pauvres de Londres. 300,000 pauvres ont dîné dans différents quartiers de la métropole. La pluie a obligé de suspendre la distribution dans trois centres différents.

Ce soir, à dix heures et demie, le prince et la princesse royale ont tenu une grande réception au palais de Buckingham, à laquelle assistaient tous les représentants des puissances étrangères et un grand nombre de hauts personnages. On a particulièrement remarqué les membres de la mission française ainsi que les attentions dont le général Davout a été l'objet.

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Constantinople, 24 juin. — Depuis que le grand-vizir s'est montré intransigeant dans la question de la frontière, les Grecs étaient en grand commencé à manœuvrer pour le renverser.

Izzet bey, le chambellan soi-disant tombé, ne manquait pas d'arguments pour cela.

On prétend que le sultan a signer la paix avec le cabinet actuel ou avec un autre.

Dans l'éventualité d'un refus du ministère de conclure la paix, on prétend que le sultan a composition suivante d'un autre cabinet.

On aurait d'abord négocié avec Kiamil pacha qui aurait refusé.

Hier, Kiamil envoyé Ahmed Djellal et Eddin pacha, ancien chef du cabinet politique du sultan, en Egypte pour décider Riaz pacha à accepter le grand-vizirat.

On demandait le cheik-ul-islamat à Ebul Hoda effendi, le célèbre panislamite, le ministère de le guerre au maréchal de Damas, Abdullah pacha, nous attirons l'attention de l'opinion publique et du gouvernement.

On sait que nos canons dits à tir rapide les plus perfectionnés tirent, en moyenne, *trente-six coups à la minute*, soit pour une batterie qui se compose de 6 pièces *trente-six coups à la minute par batterie*.

Or, le général Bronsart, l'Etat-major allemand a fait expérimenter à Strasbourg un nouveau canon à tir rapide qui permet à une batterie de 6 pièces de tirer de 90 à 100 coups à la minute, soit au nombre de coups par minute plus de deux fois supérieur à ce que peuvent donner les meilleurs canons français.

Tewfik pacha demande aussi le district de Gritzvoara qui fut toujours l'objet de contestations.

Les ambassadeurs, sur les rapports des attachés militaires, ont trouvé cette proposition inadmissible.

Il proposent d'accorder à la Turquie les prises de la basse montagne et les passes, nécessaires à donner à cette puissance un accès dans la Thessalie et à fermer l'entrée de la Macédoine aux bandes insurrectionnelles que les Grecs envoient.

L'entente est, à l'heure actuelle, sur le point de se faire sur cette dernière proposition.

La paix sera vraisemblablement signée sous peu.

Relativement à l'indemnité de guerre, les membres de la commission spéciale remettront prochainement un rapport concluant que les Turcs ont le droit de réclamer 4 millions de livres turques.

LA BELGIQUE

Massacre d'une expédition belge

Bruxelles, 24 juin. — On lit dans la *Réforme* :

On nous affirme, de source que nous croyons autorisée que les membres de l'expédition Dhanis auraient été massacrés, y compris le baron Dhanis lui-même.

La nouvelle serait officiellement connue, nous dit-on, depuis mercredi, à l'Etat indépendant du Congo, par le dernier courrier.

Il ajoute que le bruit courait que de nouveaux massacres auraient eu lieu au Congo.

Les 1,500 révoltés qui faisaient partie de l'expédition Dhanis, composée par la famine, se seraient divisés en trois bandes et auraient contourné la fameuse forêt de l'Aruwimi pour descendre sur les Falls.

Ils auraient, sur leur route, ravagé et rasé des postes de l'Etat Indépendant.

Plusieurs officiers auraient été tués au cours de ces nouveaux massacres.

Dernière Heure

L'ANNIVERSAIRE de HOCHE

Versailles, 24 juin. — Ce soir a eu lieu, à l'Hôtel des réservoirs, le banquet annuel en faveur du 129e anniversaire du général Hoche.

Le maire de Versailles présidait, ayant à ses côtés M. Bamboud, ministre de l'instruction publique, le préfet de Seine-et-Oise, un certain nombre de sénateurs et députés.

Au dessert, le maire a porté un toast au président de la République.

M. Rambaud a remercié les organisateurs du banquet de l'avoir convié à cette fête républicaine et patriotique. En terminant, le ministre lève son verre à la municipalité, à la ville de Versailles qui a été témoin de tant de fêtes historiques et qui, il y a quelques mois à peine, était encore témoin d'une scène inoubliable.

L'explorateur Bonvalot

Paris, 24 juin. — L'explorateur M. Bonvalot, arrivé ce matin de Marseille, a été reçu cet après-midi par M. André Lebon à qui il a rendu compte de sa mission d'Abyssinie.

L'anniversaire de la bataille de Solférino

Rome, 24 juin — A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Solférino, la Chambre italienne, sur la proposition de M. Imbriani, adresse à la France un salut fraternel et souhaite l'union perpétuelle entre les deux nations.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

Un superbe trio de coureurs au Vélodrome de Roubaix

Le public roubaisien sait, les nombreux abonnés et habitués du Vélodrome de Roubaix savent la qualité des coureurs, mais il différents les uns que les autres qui se sont courus sur notre piste depuis son inauguration.

La liste en serait trop longue pour la publier ici. Pour ne parler que de cette année-ci, l'administration du Vélodrome nous a offert, après la magnifique course *Paris-Roubaix*, les deux matches *Fischer-Bourillon* et Hurst-Champion qui attirèrent plus de huit mille personnes et sur l'intérêt desquels il n'est plus besoin de revenir aujourd'hui.

Ces matchs à deux, qui passionnent presque toujours le public, sont d'un intérêt puissant, que passer d'un match à trois, cours en trois series, par ailleurs de poids, comme celui qui va avoir lieu dimanche prochain au vélodrome de Roubaix entre trois coureurs *di primo cartello*.

Ce match ne peut guère faire que d'impressionner vivement les sportsmen, et ils les impressionnent au plus haut degré.

Pensez ! Assister à une épreuve d'un nouveau genre, que l'on n'a jamais vue, et voir s'aligner trois coureurs de premiè ordre, tels que Gilbert, le grand champion français; Parby, la vaillante pédale anglaise, et Houben, dont nos voisins les belges sont assez fiers, et dont ils commencent à les-vous pas que cela passionne tous ceux qui, d'une façon quelconque, peu ou prou, s'intéressent au sport ?

Ce genre de match — que l'on n'a jamais vu ici, comme nous le disions plus haut — a le grand avantage — et fut innové à Paris avec la rencontre Zaccarelli-Parby-Arand et, avec celle, plus récente, d'Arson-Parby-Gilbert — de soumettre du succès colossal que ces épreuves obtinrent.

Le public ne sera peut-être pas fâché — une partie, du moins, de ceux-ci, du moins ceux initiés aux choses de sport — de savoir ce que l'on entend par « addition de points ».

Pensez-vous supposition et une simple supposition, car bien malin serait celui qui pourrait avec certitude prédire le résultat.

Le match se court en trois manches.

Dans la première manche, Morin arrive ter. Houben second.

Morin aura 1 point, Houben 2 points, Parby 3 points.

Dans la seconde manche Morin arrive encore ter, Parby 2e. Houben 3e.

Morin aura donc 2 points, Houben 5 points, Parby cependant 5 points.

Nous voici à la troisième manche. Dans cette-ci Morin n'arrive que second. Parby s'est classé ter et Houben 2e.

Finalement, en additionnant, Morin aura quatre points, Parby quatre points et Houben 5 points.

Morin sera donc premier, Garby second, Houben troisième.

Tout ce répétons, tout cela n'est que supposition, car l'on est si peu fixé sur le gagnant, dans les milieux sportifs où l'on parle forma, qu'il pourrait bien arriver que, par suite d'une circonstance inattendue, les calculs des uns et des autres fussent déjoués.

Nous donnerons bien notre pronostic dimanche matin ; mais nous nous en voudrions de déjouer aujourd'hui les calculs des parieurs.

DEMARCHE.

SPORT HIPPIQUE

Les Courses de Tourcoing

Les courses de Tourcoing auront lieu le dimanche 18 juillet prochain.

Première course. — Prix de Saint-Christophe, au trot monté. 4000 fr.

Deuxième course. — Prix de la Société sportive d'encouragement (pourses de haies), 1500 fr.

Troisième course — Prix de la Ville, steeple-chase militaire (3e série) 800 fr.

Quatrième Course. — Prix de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Steeple-chase, flacks et haies, spécialement 1000 fr.

Cinquième course. — Prix de l'Industrie. Handicap international, 1,400 francs.

Les engagements sont reçus jusqu'au mardi 6 juillet pour la 2e et la 3e course, et jusqu'au 13 juillet pour la 1e. Pour le prix de l'Industrie et les prix Saint-Christophe, les engagements sont reçus chez M. Charles Lorthiois, 18, rue de Lille.

Cyclist-Club Wasemmois

Dimanche 27 juin 1897, Grande Course au Clocher au profit des pauvres. Prix du bulletin d'inscription : 50 centimes.

Examinez des nombreux et magnifiques prix chez M. Ch. Hallez, rue Léon Gambetta, 108 et 110.

Le départ aura lieu à 2 heures précises de matin. Pour être déclaré vainqueur, il faut présenter son billet d'inscription aux membres du contrôle qui se trouveront à proximité des deux clochers suivants : Faches, Vandeville, Grand-Ronchin, Petit-Ronchin, Lesquin, Pretin, Emmetières, Orsinon, Péronne, Bourghelles, Wicquinghem, Lomme, Lezennes, Santes, Anstaing, Ascq, Annapes, Hellemmes, Lezennes, Vives. — Le contrôle sera fermé à trois heures du l'après-midi. — La distribution des prix se fera le même jour au siège du *Cyclist-club wasemmois*, à Lille, 112, rue Jean-Jacques Rousseau, à 8 heures du soir. — Le règlement de la course est affiché à la façade du siège du C. C. W.

Chronique Régionale

Solidarité et Prévoyance

Société de secours mutuels, assurance et de retraite entre les agents des Compagnies des chemins de fer du Nord et de l'Ouest.

Une conférence sur les avantages des sociétés de secours mutuels et particulièrement sur ceux offerts par la société dite Solidarité et Prévoyance, des agents des chemins de fer du Nord et de l'Ouest, vient d'avoir lieu dans la grande salle de la mairie de Sotteville-lès-Rouen. Depuis 1890 de Rouen. La pénible situation des familles, non prévoyant les crises qu'elles traversent, ont été exposées dans un langage net et précis, que nous reproduisons en partie ci-après.

M. Robley, président de la société de secours mutuels « Solidarité et Prévoyance », fondée en 1889, a pense qu'il pouvait être intéressant pour les agents de chemins de fer de connaître un peu mieux, ou plutôt de connaître la société qu'il a fondée et que à déjà produit des résultats très heureux. Poursuivant cette société, fondée depuis près de quatre ans, au compte auquel'lui que 996 membres.

Cette indépendance apparaît est relativement inquiétante.

C'est pour remédier à cette situation, pour nous faire connaître aux yeux de nous et comme en milieu de vous; nous étions certains d'un excellent accueil et votre présence en si grand nombre, me prouve que nous ne nous sommes trompés.

« Tous ceux qui vivent du travail, c'est-à-dire, soient ouvriers de la presse, ouvriers de l'usine, employés de chemin de fer, sont exposés à trois dangers principaux.

Le Malheur, l'Invalidité, la Mort.

Quelle que soit la cause de la maladie, l'effet est toujours le même : c'est l'impossibilité pour le malade de travailler et de gagner de quoi vivre : pour le ménage et la difficulté toujours grande d'y faire face.

L'invalidité est due à un accident, ou à une maladie prolongée, elle vient aussi plus souvent et toujours de la vieillesse.

Quelle que soit cette cause; elle gaste davantage les agents et ouvriers des chemins de fer qui, par leur profession, sont obligés de leur vie exposée.

« A chacun de ces dangers on a essayé d'apporter, sinon un remède, on moins un palliatif.

« On a défendu contre la maladie, par la société de secours mutuels.

« On se défend contre l'invalidité dès à la vieillesse par la retraite.

« On se défend — non pas contre la mort, puisque nul n'échappe — mais contre ses conséquences funestes.

« Est-ce qu'il ne vous est arrivé de penser quelquefois à la situation du ménage, de votre ménage, lorsque votre mort ou la maladie qui a en quelque durée ? Et ce que vous n'avez pas vu, est-ce que vous ne savez pas par votre expérience ce qui se passe alors ? Eh bien ! il y a là un tableau que les gens de cœur doivent avoir devant les yeux. Il n'est pas très agréable de voir ce tableau, mais il faut le vaut mieux les regarder en face, que de se les dissimuler volontairement. Les travailleurs, pères de famille, leurs femmes et leurs enfants, ne se doutent et prévoyant tout des conséquences de la mort, et, en cas de maladie, ils ne peuvent, de faire un sacrifice pour ceux qui leur sont chers.

« Si on vous demandait l'impossible, vous pourriez résoudre le problème, vous pourriez trouver une chose raisonnable et vous ne permettrez de vous dire que vous serez inexcusables de ne pas vous faire un peu de sacrifice pour empêcher vos enfants votre père ou votre vieille mère de tomber dans une misère affreuse.

« Le remède est à votre portée, il suffit de le vouloir pour l'obtenir. c'est l'assurance combinée de la Société de secours mutuels et de retraite contre la mort. 55 par mois, soit un sou par jour environ, elle assure un capital de mille francs, ga 1 pour l'Etat.

« Cette somme peu considérable il est vrai, mais appréciable pourtant pour la bourse d'un ouvrier, est un moyen de la plus souvent on manque de tout, permettra lorsque le mari viendra à disparaître, de faire face aux nécessités.

« En cas de maladie, elle donne 0,50 par jour, pendant le premier mois et 0,25 par jour, pendant deux autres mois — et 0 fr. 50 par jour, chez direz-vous ? — « Si petites qu'elles soient, ces indemnités rendent service ».

« A cela M. Robley répondit, M. Robley, a demandé et obtenu le concours de médecins et de pharmaciens, à prix réduits, pour les membres de la mutile, un tarif de médicaments, très favorable a été établi.

La Solidarité et Prévoyance est aussi une société de retraite. Le système de retraite pour les agents qu'elle en a plutôt créé l'amorce, en faisant établir des livrets individuels au profit de tous ses membres.

Elle prélève chaque année deux francs et les fait inscrire au livret personnel de participant. La cotisation est de 1 fr. 50 ; elle a 0,50 fr., puisque la caisse sociale n'encaisse que cette somme ; la différence restant la propriété exclusive du porteur de livret.

Une somme est déposée au nom de la Société, sur le tome de chaque participant, et, contre les conséquences de la mort, et chacun des membres de la société, pourrait espérer vivre assez longtemps, pour compléter lui-même et employer à son gre, la somme qui lui serait versée à l'âge fixé par les statuts.

« Ce n'est pas une promesse vaine et vague, tout est rigoureusement calculé et l'adhésion crée un profit de ce genre qu'il signent, au droit absolu, que rien ne peut amoindrir.

« La Solidarité et Prévoyance admet tous les agents des chemins de fer du Nord et de l'Ouest, ainsi que leurs femmes, à une seule condition, celle de n'avoir pas dépassé quarante ans au jour de leur adhésion. Elle admet aussi le mari, le mari à sa femme, la femme à son mari, tous deux aux enfants et aux veuves parentes, d'employés, mandat de ces deux sous par jour, qui vous sont demandés dans votre intérêt exclusif, en faisant acte de prévoyance et de sagesse.

. . . . . .

Toutes les facilités seront accordées par les sociétaires actuels habitant Lille. Des imprimés et bulletins d'adhésion seront distribués, dimanchet 11 juillet, 70-72, rue de Tournai, près de la gare.

Brillante conduite d'un Anzinois à Madagascar

Nous lisons dans la *France militaire* du 16 juin courant la nouvelle suivante que nous sommes heureux de reproduire :

« *Ordre général 206.* — M. le lieutenant Quinet, de l'infanterie de marine, officier de renseignements du cercle de Bépingaïra.

« Etant commandant de poste de Arivromamo au moment où l'ennemi devenait généralement ennemi, a, par la sagesse de ses mesures politique, maintenir dans le devoir tous les fonctionnaires et la plus grande partie de la population de l'Ambodiranc ; a assuré comme officier de renseignements, pendant son commandement du cercle, le concours le plus éclairé ; a enfin fait preuve des qualités militaires les plus brillantes dans toutes les opérations exécutées dans l'ouest de l'Emyrne et en particulier comme commandant de l'avant-garde des colonnes qui a occupé Bésaroro, le 2 mars 1897 ».

M. le lieutenant Quinet est un de nos jeunes concitoyens. Il appartient à l'infanterie de marine depuis sa sortie de St-Cyr. Il n'en est pas à son coup d'essai, car il a été déjà blessé d'une manière spéciale pour sa belle conduite pendant la campagne du Dahomey. C'est avec la plus grande satisfaction que nous enregistrons ce nouveau succès M. Léon Quinet, ingénieur aux mines d'Anzin, nos sincères félicitations auxquelles se joindront celles de nombreux amis qu'il compte en notre ville et dans la région.

Grave dénonciation

Dans son dernier numéro, l'*Echo douaisien* publie un article qui met en jeu l'incurie, sinon la vénalité du service municipal des travaux.

Sous ce titre : « Le Bon Plaisir », le journal clérical insinue que la ville de Douai se trouve « la » proie d'une véritable meute d'exploiteurs » « qui tirent profit d'une situation où des centaines de milliers de francs sont jetés avec une » remarquable facilité. Jamais, ajoute-t-il, le » proverbe *Pécher en eau trouble* n'aurait été » plus de circonstances. » M. le Maire de Douai vient d'adresser à l'*Echo Douaisien* une lettre courtoise en la forme, mais très nette quant au fond, dans laquelle il met cette feuille en demeure de désigner les coupables, si elle tient ses faits allégués et les malversations qu'elle leur impute.

L'Echo Douaisien répond :

Votre généreuse indignation me touche, sans me surprendre. Vous savez bien que je n'ai attaqué Je m'y attendais d'autant mieux que j'avais reçu, hier après-midi, la visite d'un de vos principaux fonctionnaires, accompagné de deux de ses subordonnés. Son émotion m'avait édifié du reste.

Elle est allée, dans ses réserves, jusqu'à faire planer sur ma tête l'ombre redoutable de la justice. Ce n'était point, paraît-il, une menace à mon adresse, mais j'y en avais vu une : elle me délia la langue.

Je regrette beaucoup de m'être laissé entraîner, car il est toujours pénible de voir aux gens des choses désagréables à entendre, je regrette encore plus que mon honorable visiteur ne vous ait point répété mes paroles : il vous eût dit la sorte crête la peine de m'écrire.

Il en trouva, en effet, qu'en répondant à ses questions, je répondais aux vôtres.

Avez lui, toutefois, Monsieur le maire, j'étais à mon D'abord, pas de procès-verbal, puisque ses deux subordonnés m'affirmaient n'être point ceux m'accuser pour porter ensuite témoignage contre moi. Ensuite, pas de procès-verbal, mais « Cugnot, th. a Roubaix, contrairement aux dispositions du nouvelle préfectorale du 16 février 94. — Attendu que le prévenu a allégué pour sa défense que le drapeau par lui exposé aux regards de la voie publique n'était pas un symbole révolutionnaire mais simplement l'insigne de la chorale enfantine du parti ouvrier, qu'il était garni de franges d'or et portait inscrit sur ses plis mots *Chorale Enfantine du parti ouvrier*, que voulant célébrer un succès dernièrement il avait arboré sans arrière-pensée parce qu'il n'avait pas d'autre emblème sous la main ;

Attendu que le commissaire de police, rédacteur du procès-verbal appelé en témoignage, après avoir précisé comment de dire toute la vérité, sans que la vérité, a déclaré que le drapeau incriminé était bien celui qu'indiquait Helynck, mais en faisant observer que la désignation écrite dont celui-ci exipe, savoir : *Chorale Enfantine du parti ouvrier* était en partie effacée et ne pouvait être lue à la lumière du jour, mais seulement à la place, qu'il avait cru d'abord devoir se borner à inviter la femme d'Helynck absent de chez lui, lors de sa visite, à retirer le drapeau qu'il n'avait verbalisé qu'après que le refus de cette dernière ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des débats qu'Helynck, bien qu'exposant un parti qui s'est souvent réclamé du drapeau rouge, protesté de sa bonne foi en l'espèce et qu'aucune pensée d'a voir voulu exposer un signe révolutionnaire ;

Attendu qu'il a invoqué un arrêt de la Cour de cassation du 6 juillet 1894 qui, prétendant que le tardif l'exposition et le port des drapeaux n'appliqua pas aux drapeaux qui servent d'insignes aux sociétés de chorales ; qu'en l'espèce, il ne résulte qu'il ne peut être fait d'exception à la prohibition préfectorale qu'en faveur des sociétés autorisées, aux Arrêtés du Préfet du Nord limite aux sociétés autorisées ou approuvées le droit d'exposer leurs drapeaux sans que les drapeaux aux cous leurs nationales françaises et étrangères ;

Attendu qu'Helynck a reconnu que la chorale dont il a été question ne comprenait que des ouvriers ducteurs de la race bovine flamande pure et de ses dérivées aux lieu » Bergues les dimanches 25 et 26 juillet prochain.

Dix mille francs alloués sur les fonds de l'Etat sera chargé de l'exécution du programme : 8,500 francs en faveur de la race flamande pure et 1.500 francs pour les races dérivées.

Les Concours ont ouvert à tous les animaux de la race bovine flamande pure ou de ses dérivées, qui que soit le département d'où ils proviennent.

Pour être admis à prendre part au concours, les propriétaires d'animaux devront adresser, *au plus le 1er Juillet, dernier délai*, à M. le Préfet du Nord.

1° Une déclaration de vouloir connaître le nombre, le sexe et l'âge des animaux qu'ils comptent présenter au concours, et indiquer les laquels ils pensent que ces animaux devront prendre place ;

2° *Un certificat du maire* du lieu commune, attestant que ces animaux appartiennent à l'exposant, qu'ils se trouvent dans ses étables depuis le *15 avril 1897*, et qu'aucune maladie contagieuse n'a été signalée dans la commune pendant le tour de son exploitation, depuis un mois au moins.

Des circonstances de force majeure seront mises à la disposition des exposants, à le Préfecture du Nord (1re division, 1er bureau), dans les bureaux des sous-préfectures de Dunkerque et d'Hazebrouck, ainsi que dans ceux des préfectures du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

Chemin de fer du Nord

La Compagnie de Chemin de fer du Nord informe le public que, d'accord avec la Cie de l'Est, elle a organisé un service direct entre Valenciennes, Lens et Reims au moyen du train express partant de Valenciennes à 6 h. 23 m., matin, arrivant à Lens à 6 h. 35 et à Reims à 10 h. 35, matin.

Au retour : Le départ de Reims a lieu à 7 h. 49, soir, et le départ de Lens a lieu à 8 h. 50 soir, et l'arrivée à Valenciennes à 10 h. 50, soir.

A partir du 1er juin, le train du matin aura son point de départ reporté à Lille d'où il partira à 6 h. matin.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un noyé

Hier matin, vers 7 h. 1/2, deux jeunes gens passant au bord du canal, aperçurent un vieillard assis sur le talus, à 400 mètres de l'écluse du Sartel, tomber tout à coup dans l'eau.

Ne sachant pas nager, ils appelèrent au secours. Un peintre, M. Emile Masart, se jeta à l'eau et put ramener le vieillard sur la rive. Malheureusement, ses efforts furent vains, les premiers prodigués, il ne put être rappelé à la vie.

Le corps a été reconnu pour être celui d'un sieur Nys, âgé de 77 ans, demeurant rue Beaucarnée, 8.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu sur la demande de son gendre.

On ignore le motif qui était parti se promener, comme il en a l'habitude, se sera endormi étant assis sur le talus et aura roulé dans le canal.

Union des patriotes

L'Union des patriotes offrira à ses sociétaires, le dimanche 27 juin courant, à 7 heures 1/2, en son local, rue Nain 20, Café Meurillon, une soirée intime avec le concours :

La Grande Fanfare prêtera son gracieux concours à cette soirée.

Pour les pauvres

M. Debuquoy a fait verser au Bureau de bienfaisance 15, fr. 10 produit d'une collecte faite pour les pauvres dans une fête privée.

Les funérailles de M. Nicolas Delcambre

Nous avons annoncé dans notre numéro d'hier la mort à l'Hôtel-Dieu de M. Nicolas Delcambre, blessé au boulevard de Paris samedi dernier. Ses funérailles auront lieu samedi prochain à huit heures du matin.

Arrestation d'un expulsé

Mercredi soir, le service de la sûreté a arrêté à son domicile, rue Jules Dupres, 29, le sieur Jules Dupres, âgé de 29 ans. Cet individu est sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

Le crime de la rue Fourcroy

Nous avons dit hier que l'on ne savait quand exactement l'assassinat de Mathilde Gyselinck et de Mathilde Gyselinck, l'auteur et la victime du drame de la rue Fourcroy. Leurs obsèques ont eu lieu hier après-midi avec la plus grande simplicité.

Tribunal de simple police

Audience du 24 juin

Président : M. Petit, juge, assisté de MM. Chapé, commissaire de police, faisant fonctions de ministère public, lecture vers le milieu de l'audience est remplace par M. le commissaire Villon ; Duthy, greffier de Jean Bunn, huissier audiencier.

L'audience a été levée à 11 heures moins le quart.

Auguste Helynck est un galant fin de siècle. Pour se faire aimer des dames, il leur octroyes des giffles. C'est pour en arriver la qu'il a battu demoiselle Céleste Plateuvre.

Le sieur Auguste reçoit une verte sonnonce de M. le juge qui le gratifie de 24 heures de prison pour les coups et blessures. Il a, en outre, trente francs pour avoir déchiré les vêtements d'icelle.

Mademoiselle Dutha et Mademoiselle Dervyeker, sont deux marguerites qui ont juge à propos de se crêper le chignon. L'affaire est renvoyée à huitaine pour entendre les témoins de ce combat mémorable.

***

L'affaire la plus importante de l'audience était la rente de la jeune Mademoiselle Helinck.

On se rappelle que Helinck, conseiller municipal était inculpé d'avoir arboré le drapeau rouge au lendemain des élections municipales. Venue une première fois le 10 juin, l'affaire fut renvoyée au 17 pour plaidoirie. M. Helynck fut défendu par M. Blanco-Evaux, et après renvoyé à hu